

Groupe de travail départemental
Les modes d'accueil de la petite enfance
Réunion du 19 novembre 2007 à la Préfecture du Morbihan
Séance d'installation du groupe de travail

Compte rendu

M. Le Préfet rappelle l'objectif du groupe de travail.

Il s'agit d'aborder le débat sur l'accueil de la petite enfance et de regarder si les réponses apportées dans le Morbihan sont satisfaisantes sur le plan quantitatif et qualitatif.

M. Le Préfet souligne le fait que l'équilibre entre l'école publique et l'école privée ne doit pas être modifié.

M. L'Inspecteur d'Académie présente le calendrier du groupe de travail qui comprend deux périodes : avant fin décembre, puis d'avril à juin. Il comporte un cycle de conférence et des auditions.

Les conférences sont ouvertes aux membres du groupe de travail, mais aussi aux membres du CDEN, aux IEN, aux membres du comité de liaison PLEJ (Politiques Locales Enfance/ Jeunesse) aux médecins de PMI.

M. Le Directeur diocésain souhaite que des représentants des chefs d'établissement soient auditionnés par le groupe de travail. Cette demande est acceptée.

M. Le Président du Conseil Général s'exprime sur les enjeux et la méthode.

C'est une démarche consultative qui doit déboucher sur une opérationnalisation.

« On va faire mieux ». Qui « on » ? Le groupe de travail n'est pas maître d'œuvre.

L'Education Nationale, la CAF, les collectivités locales, et le Conseil Général seront concernés par la suite à donner.

Or nous rentrons dans un domaine sensible et nous allons susciter des espérances. Il est nécessaire de déboucher sur des engagements. Sommes-nous en capacité d'honorer ces engagements ?

M. Le Président du Conseil Général déclare croire aux résultats d'enquêtes et préconise une analyse extrêmement rigoureuse de la réalité, pour tenir compte des diversités liées aux modes de vie, aux modes de résidence, à la nature de l'emploi.

M. le Maire adjoint de Vannes s'associe aux propos de M. Le Président du Conseil Général, notamment à propos de la nécessité d'une démarche rigoureuse.

M. Le Directeur diocésain souhaite ne pas aller plus vite que ce que souhaiteraient les familles et les chefs d'établissement. Il s'inquiète de décisions de l'Inspection Académique qui anticiperaient les conclusions de ce groupe de travail et souhaite un plan pluriannuel.

M. L'Inspecteur d'Académie répond en rappelant les textes en vigueur. La scolarité obligatoire débute à six ans ; le Code de l'Education prévoit la scolarisation à trois ans de façon générale, et à deux ans le jour de la rentrée « dans la mesure des places disponibles ». L'inscription d'enfant né entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre ne peut s'envisager que de manière dérogatoire et si la capacité d'accueil le permet.

60% des enfants de la classe d'âge sont actuellement accueillis.

M. Le Directeur diocésain fait état d'inquiétudes dans les écoles.

M. Le Préfet précise que l'objectif est de voir quelle est la meilleure solution pour l'accueil des deux ans. Il ne s'agit pas de se dégager d'un coup de la scolarisation, mais de poser le débat avec une approche pragmatique : une analyse poussée de la situation existante et une analyse fine des besoins, avant de voir s'il y a lieu d'apporter de nouvelles réponses, sans raisonner par défaut.

Il ajoute qu'un plan pluriannuel est nécessaire, en tenant compte des capacités de mobilisation des uns et des autres, et que les premières conclusions ne seront définies que l'été prochain. Le problème ne doit pas être abordé en termes d'urgence.

M. Le Président du Conseil Général est d'accord pour respecter scrupuleusement les textes mais rappelle que la situation actuelle est le résultat d'une histoire longue. Il souhaite apporter une meilleure réponse à la demande des parents et met en garde contre une position arrêtée sans qu'une solution alternative soit proposée.

M. Le Préfet approuve ce principe et déclare vouloir inscrire une devise « au fronton de l'édifice que nous bâtissons : du temps ».

M. Le Directeur des services du Conseil Général remarque qu'un dossier est constitué par l'Education Nationale et propose que les éléments produits par le service de l'éducation, représenté par son directeur Monsieur Michel, soient inclus dans ce dossier.

M. Le Président de la Communauté de communes du roi Morvan souhaite connaître ce qui est nouveau depuis la dernière rentrée sur la question de la scolarisation des enfants de deux ans. Il pose également la question de l'intérêt d'une rentrée après janvier.

M. l'Adjoint chargé de l'éducation pour la Ville de Vannes constate que des enfants qui ont eu deux ans de puis le 1^{er} janvier rentrent à l'école à Pâques

M. le Représentant de la Défenseure des enfants pour le Morbihan rapporte les propos d'un IEN en 2003 qui évoquait les difficultés causées par les rentrées à Pâques.

M. Le Préfet reconnaît que cette rentrée en fin d'année est une spécificité Morbihannaise. Il souhaite que cette question soit traitée dans le cadre d'une analyse globale, mais pas sur le plan des principes.

Mme l'Adjointe chargée de la petite enfance pour la Ville de Vannes soulève le problème économique posé par l'accueil collectif. La question du coût pour les familles est primordiale.

M. Le Président de la CAF précise que les conditions d'accès aux différents modes d'accueil dépendent du niveau de ressource, par la prise en compte du quotient familial, et évoque les financements de la Caisse du Morbihan dans ce domaine.

M. Le Préfet fait remarquer que l'école n'est pas gratuite pour l'Etat et les communes.

M. L'Inspecteur d'Académie présente les différents documents remis aux membres du groupe de travail, notamment les données statistiques, et ajoute que les informations détenues par la CAF et le Conseil Général permettront de compléter ce dossier.

M. Le Président du Conseil Général évoque les éléments fournis par ses services qui décrivent une situation très contrastée.

M. Le Directeur des services du Conseil Général développe ce point de vue en indiquant que la réponse à la demande des parents n'est pas la même à l'Est et à l'Ouest du département. Il s'interroge ensuite sur la capacité actuelle à répondre autrement et conclut que c'est de la coordination des différents modes de réponse que dépendent les solutions à prévoir.

M. Le Président de la CAF exprime sa position. Il s'agit, pour la CAF, de se placer au niveau de la famille et de permettre aux familles d'avoir le choix dans les modes de garde. Cependant, dans le cadre d'un budget contraint, la mise en place de critères pourrait permettre de déterminer des territoires prioritaires.

M. L'Inspecteur d'Académie reprend le thème du budget contraint pour l'Education Nationale. Il fait remarquer la décroissance de la scolarisation à deux ans sur le plan national depuis 2000 et indique que, dans le cadre de la Loi d'Orientation de la Loi de Finance, les dossiers sont liés par la question du financement. A titre d'exemple, le financement des postes consacrés au remplacement des enseignants absents et en formation, et celui des postes consacrés à la scolarisation des enfants de deux ans sont interdépendants. Or, le Morbihan est actuellement en 98^{ème} position sur le plan national en ce qui concerne les capacités de remplacement.

Un autre exemple : 20 % des emplois spécialisés pour l'aide à la scolarisation des enfants handicapés sont occupés par des enseignants non titulaires du CAPA-SH.

M. Le Président de la CAF évoque la question sensible des cotisations pour poser les limites actuelles du financement de la CAF.

M. Le Préfet développe la méthode.

1. Une analyse de l'existant : les modes d'accueil des enfants de moins de trois ans, leur répartition géographique et leur capacité.
2. Un constat : la situation est-elle satisfaisante ou pas ? Se référer aux textes et à la pratique Morbihannaise.

M. Le Directeur de la CAF demande de tenir compte de la possibilité de suspendre une activité professionnelle. 7000 familles bénéficient d'une prestation « complément d'activité » pour garder leurs enfants.

Mme La Présidente de la FCPE exprime l'inquiétude des parents pour la rentrée prochaine.

M. L'Inspecteur d'Académie tient des propos rassurants.

Le dialogue établi lors de la dernière rentrée entre les Inspecteurs de l'Education Nationale et les élus des collectivités locales a permis une meilleure compréhension et une plus grande adaptation aux besoins. L'Inspection Académique a recensé 30 difficultés en septembre 2006 et seulement 5 en septembre 2007. La concertation a été efficace.

Mme L'Inspecteur d'Académie adjointe ajoute que l'Education Nationale tient compte des cas particuliers des familles en difficultés.

M. Le Préfet évoque un moratoire. Il s'agit de faire bénéficier les familles d'une évolution de la situation, là où c'est possible.

L'application immédiate de principes serait très négative.

M. Le Président de la Communauté de communes du roi Morvan demande si la notion d'environnement social défavorisé est limitée aux ZEP.

M. L'Inspecteur d'Académie répond que tout est possible dans la limite des places disponibles et qu'il reste une capacité de scolarisation dans le Morbihan, puisque les effectifs attendus à la rentrée 2007 n'ont pas été intégralement réalisés.

M. Le Préfet déclare qu'on peut envisager des zones prioritaires, mais aussi des cas prioritaires qui nécessitent une réponse adaptée par un traitement individualisé.

M. Le Préfet remercie les participants et conclut la réunion.

Compte rendu : Eric LETORT, Inspecteur de l'Education Nationale.